

A l'aube du 20^e siècle, elle est la première femme avocate et la première à plaider en France en 1907.

Jeanne Marie Marguerite CHAUVIN

Née le 22 avril 1862 à 23h (onze heures du soir) à Jargeau Loiret 45

Selon acte n°20 – AD45 en ligne – EC 4006 – vue 178/190

Décédée le 7 septembre 1926 à Provins Seine-et-Marne 77



Jeanne Chauvin par Louis-Rémy Sabattier

Jeanne Chauvin va enfin pouvoir exercer la profession qu'elle a choisie. Une loi autorise en effet désormais les femmes à devenir avocates. Elle est la première femme française à avoir obtenu une thèse de droit et ce, malgré l'hostilité dont ont fait preuve à son égard les autres étudiants. Sa soutenance a déclenché un tel scandale à la faculté

qu'elle a dû se terminer à huis clos. Ses études achevées, elle s'était vue refuser par la profession le droit de s'inscrire au barreau. Une femme, parce qu'elle ne vote pas ne pouvait avoir le sens des responsabilités. La loi lui donne enfin raison : elle reconnaît Jeanne Chauvin aussi apte qu'un homme à défendre la vérité.

Voici ce que l'on peut lire dans la presse française le 9 décembre 1900. (cf Chronique de la France – éditions Chronique – réédition 1994)

Combative, elle ouvre en pionnière la voie du Barreau pour les autres femmes

Fille de notaire puis orpheline à 16 ans, elle mène de brillantes études en sciences, en philosophie et en droit en 1890.

Devenue la 1^{ère} femme en France à réussir le doctorat de droit (unanimité du jury), la thèse qu'elle soutient porte sur *l'Étude historique des professions accessibles aux femmes*. Elle y affirme notamment que la Bible et la religion catholique ont accentué les inégalités juridiques entre hommes et femmes.

Enseignante dans des lycées parisiens pour jeunes filles, elle les encourage aux carrières juridiques.

En 1897, alors que Jeanne demande à la Cour d'Appel de Paris de prêter serment en tant qu'avocate, elle essuie un refus car le métier d'avocat est réservé aux hommes. Il faut attendre la loi du 1^{er} décembre 1900 qui est l'aboutissement de multiples pressions féministes, pour voir les femmes autorisées à accéder au barreau et à plaider. Les actions de Jeanne, aidée par son frère Emile qui est avocat lui aussi, contribuent à l'adoption de cette loi. Après Olga Petit, Jeanne Chauvin est la deuxième femme à prêter serment le 19 décembre 1900, mais **la première avocate de France à plaider**.

A travers sa profession, elle milite pour l'égalité juridique entre hommes et femmes.

Lors de la soutenance de son doctorat devant le jury, les idées féministes de Jeanne sont contestées et déclenchent un chahut d'étudiants chantant **La Marseillaise**.



